## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 664** 

Question présentée par le député : M. Christophe Aumeunier

Date de dépôt : 8 juin 2017

## Question écrite urgente

Quel pourcentage de la zone à bâtir est en mains publiques ?

Le DALE a présenté le 8 juin 2017 un point de situation sur l'activité de son administration en 2016. A cette occasion, il a été indiqué qu'une politique d'acquisition foncière se développe massivement. Ainsi entre 2008 et 2016 les acquisitions foncières ont été multipliées par 19!

Considérant que les collectivités publiques se substituent aux privés, cela devrait susciter d'importantes interrogations en termes d'équilibre dans les types de logements à réaliser mais également dans la nature des propriétaires, et ce directement en lien avec les équilibres sociologiques et les recettes fiscales de l'Etat. Les entités qui achètent ces terrains ou celles à qui ils sont remis sont exonérées d'impôts et parfois même dispensées des droits de mutation. Il en résulte assurément une très importante perte de recettes pour l'Etat. Cette perte est augmentée par la part d'activité économique et ses multiples dont l'économie privée se voit ainsi dépossédée.

Dans ce contexte, il est important de savoir quelle place occupent déjà les collectivités publiques dans la zone à bâtir de notre canton.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu à travers le patrimoine administratif, respectivement le patrimoine financier de l'Etat de Genève ?
- 2) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu par les caisses de pension publiques cantonales et fédérales ?
- 3) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu par les assurances sociales cantonales et fédérales ?

QUE 664 2/2

4) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu par les fondations immobilières de droit public :

- Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif?
- Fondation HBM Camille Martin?
- Fondation HBM Emma Kammacher ?
- Fondation HBM Jean Dutoit?
- Fondation HBM Emile Dupont?
- Fondation René et Kate Bloch ?
- 5) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu par les établissements de droit public, soit dans leur patrimoine administratif soit dans leur patrimoine financier :
  - Transports publics genevois?
  - Genève Aéroport?
  - Hospice général?
  - Hôpitaux universitaires de Genève?
  - Services industriels de Genève ?
  - Fondation des parkings?
- 6) Quel pourcentage de la zone à bâtir genevoise est détenu par les communes genevoises, soit dans leur patrimoine administratif soit dans leur patrimoine financier?
- 7) Finalement, quel pourcentage de la zone à bâtir est en mains publiques à Genève ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.